

LES VERRERIES DE NOLAY / OUROUER (NIÈVRE) : DEUX ÉTABLISSEMENTS VOISINS  
FIN XVI<sup>e</sup> – DÉBUT XVII<sup>e</sup> SIÈCLE.

ALAIN BOUTHIER

Robert de Bongard écuyer, sieur de Varennes et Courtois apparaît dans les archives nivernaises le 7 juin 1576 (1) ; à cette époque il habitait déjà Nolay. Était-il apparenté aux verriers normands du même nom, d'une famille originaire de Thiérache selon J. Bellanger, qui exerçaient à Beauvoir en Lions dans la forêt de Lions dès 1510 (2) (Hennezel d'Ormois en signale aussi en Thiérache sans plus de précision) ? On trouve une branche des Bongard à Arcilly en Berry, où elle est possessionnée à Grosbois (Pierrefitte-es-Bois), à laquelle notre Robert semble avoir appartenu. Il avait épousé Radegonde Lemoyne (3). Bongars a fait collationner à son profit à Nevers le 7 avril 1584 les lettres patentes d'Henri III instaurant un privilège pour les verriers (4).

Le 23 octobre 1592 l'altariste Jacques Sarode, maître de la verrerie de Nevers récemment venu de Lyon, où il s'était d'abord installé et où il avait laissé son établissement à son frère Vincent (Bouthier 2004, 2009), s'associe avec Bongard pour le «*traffick d'une verrerie à faire verres de cristal en la halle des maison & pourpris (de) Courtoys ... qui sera dressees y tost que faire ce pourra et que la commodité & le temps le permettront*» pour 6 ans qui «*commenceront le jour que le fourneau et verrerie seront constructz et les ouvriers commenceront à travailler et faire verres ... pour la conduite de laquelle verrerie de cristal led. Sarode preposera et commettra son nepveu ou aultre capable & suffisant (à sa place) pour ce que ... Sarode, estant empesché ailleurs ..., fournyra et fera venyr à fraiz commungs de Lyon ou d'Italye les ouvriers qui feront les verres et (les) jeunes enffens pour les y servir, d'aultant que par les privileges de l'art de verrerie de cristal octroyez à ceulx de la ville de l'Altare en Italye, de laquelle Sarode est natif, est porté par expres que ceulx qui viendront en France ou en aultre lieu hors leur pays ne pourront prendre avec eulx pour faire verres aultres que ceulx natifz de la ville de l'Altare ou dud. pays & que aultrement Sarode ne pourroit (recruter) ouvriers à faire lesd. verres, (et) seroit en peril d'estre exillé de la ville de l'Altare, (Sarode n'entend aucunement) deroger (à ce) privilege et ... ne pourront (donc) estre receuz à travailler à la verrerie pour ... la fabrication des verres et conduite de la verrerie aultres que ceulx que Sarode y fera venyr et ... Sarode aura le soing et fera les dilligences de faire venyr (à la) verrerie de Courtois la soulde à faire verres et qu'il avan-*

*cera la plus grande partye des deniers pour ... l'achapt de soulde pour le (lancement) de la verrerie, le seigneur de Courtois fournyra tout le forestaige du boys qui sera bruslé en la verrerie pendant les 6 annees que l'association durera ... sans (qu'il) en puisse demander compte ..., sauf touteffoys des facons et charroys du boys dont il sera compté, comme aussy (il) ne demandera rien pour le logis et demeureance des ouvriers et serviteurs (de) la verrerie, le surplus necessaire pour la verrerie sera fourny par moictyé et à fraiz comungs, les feremens et moules ... scavoir la soulde, le sable, la couleur et aultres materialz propres à faire verres de cristal, le bled, vin, lard, beuf, moton, sel, verjus, vinaigre, et aultres vivres necessaires pour les ouvriers qui feront les verres, femmes & servantes qui feront leur mesnaige, qui vivront tous à part (sans être) meslés au mesnaige du sieur de Courtoys pour la nourriture, les gaiges & sallaires des ouvriers et serviteurs seront payez par moictyé, Sarode avancera jusqu'à 800 escuz pour l'achapt de soulde pour commencer à travailler et faire valoir la verrerie et le sieur de Courtoys 200 escuz dans ung mois et quant aux aultres choses comme sable, charroy de terre, feremens de meubles (elles) seront fournyz et avancez par moictyé et à fraiz commungs, quant aux vivres necessaires pour la nourriture des ouvriers et serviteurs le sieur de Courtoys les fournyra et avancera si tost qu'ilz commenceront à travailler ..., sera fait un livre et registre commung où sera escript par le commys preposé par Sarode tout ce qui aura esté fourny, avancé & despencé, comme des deniers recus provenant de la vente des verres (les deniers) seront mys et serez en un coffre fermant à 2 clefs dont l'une sera pour Courtoys et l'autre pour le commys de Sarode, et de 3 en 3 mois les partyes compteront et feront estat de ce qui aura esté despensé & fourny et receu pour le fait de la verrerie et nourriture des ouvriers et serviteurs et au bout des 6 mois les partyes seront remboursees de ce qu'ilz auront respectivement avancé pour l'achapt de la soulde et aultres materialz et nourriture des ouvriers et serviteurs et ce sur les deniers qui proviendront de la vente des verres ... et pour la soulde qu'il conviendra achepter après la premiere annee elle le sera sur les deniers restant après compte, synon les partyes les avanceront chascune par moictyé, mais Sarode fera la dilligence de l'achepter et faire venyr, le gain et prouffit qui procedera de la verrerie sera commung et party par moictyé entre les partyes, comme la perte par cas fortuit et par force maieur (soit la voicture de la soulde ou aultre) seront commungs et susportez par moictyé, les feremens et meubles necessaires à la verrerie qui se trouveront en fin de l'association, au cas qu'elle ne fust continuee, seront estimez et la moictyé appartenant à Courtoys delaissee à Sarode ou son commys et preposé pour la moictyé de l'estimation, les partyes ne pourront vendre l'ouvrage de verres qui se fera en la*

1.- Arch. dép. Nièvre, Fichier de Flamare.

2.- BnF, Cabinet d'Hozier, Dossiers bleus 109, n° 2704, acte du 25 mars 1510, Godart, tabellion à Beauvoir.

3.- Arch. dép. Nièvre, 3 E 1 487 f° 289 r°v° et 293 Gobillot no<sup>re</sup> à Nevers, 14 mai 1597.

4.- Arch. mun. Nevers, BB 20, Reg. délib. f°322-324.

*verrerie de Courtoys à moindre et plus bas pris que celluy qui se fait et fera hors l'association en la verrerie de Nevers appartenant à Sarode : le pris de l'une et de l'autre verrerie sera esgal»* (5).

Deux comptes arrêtés entre eux nous restent pour 1595 : depuis le 27 juin 1594 (dernier compte passé) jusqu'au 28 janvier 1595 (6), Bongardz a vendu des verres de la verrerie de Courtoys pour la somme de 6882 ll. 16 s. 8 d. (7).

Après un compte établi le 20 juin (non conservé) un autre est fait le 24 octobre ; ce sera le dernier, car le 7 octobre précédent, d'un commun accord, les 2 parties ont mis fin à leur association et Sarode «*a commancé à faire travailler au fourneau qu'il a prins d'accense ... par le contract de bail qui a esté passé (le même jour) pardevant les mêmes notaires*» : Sarode était redevable envers Bongards de 1319 escuz 18 s. 10 d. (3960 l. 7 s. 15 d.), compte tenu des 1508 l. 5 s. 13 d., produit de la vente des verres, des 252 milliers (de) boys de moule fournis, de la paye du charretier pour 17 voyages et de l'estimation à 155 escuz 47 s. 6 d. (468 l. 10 s. 10 d.) des «*verre rompu, ferremens, ustancilz du ferrement, chauldieres, poisles, estaing et aultres menuz meubles et mesnaige commungs*» avant dissolution (8).

Le même 24 octobre un bail d'accense est donc passé pour 4 ans entre Sarode et son neveu Horace Ponte d'une part et Bongard d'autre pour «*la halle, fourneau et verrerie de Courthois avec les magasins, chambres haulte et basse et celle du four y atenant, grenier, celier, courtz devantz & derriere, jardin, la halle de nouvel construite à fraiz commungs des parties estant au devant la verrerie ... avec la liberté et permission de prendre et faire du boys es boys du s<sup>r</sup> de Courthois appelez les boys de Mengue ... tant et autant qu'il en conviendra pour le fourneau et (ses) fours pendant la presente accense et de tenyr et nourrir les pores et vaches pour la comodité des preneurs qu'ilz pourront envoyer paccaiger et à la paisez de boys, terres & pastureaulz du seigneur de Courthois, esquelz boys & terres les preneurs, es jours de festes & aultres qu'ilz ne travaillent, pourront aller s'esgayer et esbatre avec la harquebouze quand bon leur semblera ... moyennant ... 100 escuz sol et ung cent (de) verres de cristal que les preneurs seront tenuz et ont promys payer chascun an*» (9).

On ignore ce qu'il en est advenu de ce traité, est-il allé à terme ? (10). Toujours est-il que d'autres comptes ont été rendus en 1598 ou 1599 (répertoire du notaire Gobillot (11)), mais ils ne nous ont pas été conservés.

Le 10 novembre 1597 Georges de Bongard, fils de Claude sieur de Grosbois dans la paroisse de Pierrefitte-es-Boys et neveu de Robert a épousé Marguerite Lemoyne, nièce de l'épouse de Robert (12), et le 3 mars 1601 Robert de Bongars, écuyer, sieur de Varennes-Courtois fait donation à

Georges de Bongars, écuyer, sieur de Grosbois, et Marguerite Lemoine, sa femme (13). Robert est dit décédé en 1602. Georges de Bongard, veuf de Marguerite Lemoine et remarié en 1618 à Jeanne Rapine, décédera à son tour en août 1620.

Contrairement à ce que j'avais antérieurement publié, la verrerie de Courtois a subsisté. En effet en mars 1620 «*Augustan Sibolée gentilhomme verrier du pays de Montferrat fust entrepris par Georges de Bongars, sieur de Grosbois pour travailler en sa verrerie et suivant son mandement il y a rempli la charge de consul depuis jung jusqu'à son decedz le 15 aoustz après quoi il a continué les mesmes charges sur l'advis de Jeanne Rapine vefve du deffunct & d'Anthoine de Nucheze sieur du Plessis son gendre, tuteur de ses enffans, pour conserver les preparatifz faictz par le deffunct il a travaillé continuellemant jusqu'à aujourd'huy 12 octobre avec seigneurs Oratio Massaro, Guy de la Censura, Francois DeGnella, Jean Dubouchet & Francois de Castelmel tous gentilhommes verriers & leurs garsons quy sont les mesmes ouvriers quy avoient esté entrepris & travailloient du vivant dudict deffunct ; pendant ce temps il a vandu le 17 aoustz à Henry marchant à Bourges un cenx de pivette et demy cenx de cristal pour 14 ll. 10 s., le même jour à Bailly marchant à la Charité un cenx de chambourin pour 10 ll., à Claude Brissard marchant en Lorraine un cenx de pivette & un cenx de cristal pour 19 ll. & le 18 aoustz à la Montaigne marchant d'Auxere un cenx de cristal pour 9 ll. & le mesme jour à un marchant du pays de Perche 3 quarterons de cristal pour 7 ll. 10 s. & le 21 aoustz à un marchant de Normandie pour 10 ll., & le 4 septembre à La Pastée marchande à Clamecy un cenx de verre pour 10 ll., & à La Maigneville ? marchant à St Saulge un cenx de cristal 9 ll. & le 6 septembre à un marchant de Toussy un cenx de chambourin & un cenx de cristal pour 19 ll. & le 12 septembre à un marchant de Normandie un cenx de chambourin & un cenx de cristal pour 19 ll. & le 18 septembre à Brissard marchant en Lorraine 6 cenx de pieces & un cenx de pivette pour 64 ll. & le mesme jour à Nicollas Beaulfilz un demy cenx de pivette pour 5 s. & à un chappelier de Nevers un demy cenx de chambourin qu'il a desduit pour marchandise qu'il a fournye pour la maison, le 26 septembre à un marchant de Picardye un cenx de pieces, un cenx de pivette & un cenx de chambourin pour 24 ll. 10 s., le 1<sup>er</sup> octobre à un marchant de Loches un cenx de pieces, un cenx et demy de pivette & 2 cenx de chambourin pour 24 ll. 10 s. & le 8 octobre à La Maigneville marchant de St Saulge pour 6 ll. de verre ... & le surplus rendu par le sieur Augustan Sibolée quy estz tous le verre vandu depuis led. decedz & ont esté lesdictes sommes cy dessus (énumérée retenues par la damoiselle Rapine / & oultre ce y a de presant en la chambre de la verrerie quantité de cristal, chambourin et pivette quy ne la peulvent sans peril d'en casser beaucoup et en sa contience il estime le tout pouvoir valloir la somme de 480 ll. y compris les verres cassez & de rebut quy sont parmi les autres et dont le debit ne sera prompt ny facile attendu que la verrerie ne travaille plus ce qu'Augustan Sibolee a affirmé en presance des autres quy en ont (confirmé la) veritté (ainsi que) l'estimation des verres & oultre (ils ont déclaré) que, at-*

5.- *Ibid.*, 3 E 1 549/1 Geoffroy no<sup>re</sup> à Nevers.

6.- *Ibid.*, 3 E 1 482 n°148-152 Gobillot.

7.- *Ibid.*, 28 janvier 1595.

8.- *Ibid.*, 24 octobre 1595.

9.- *Ibid.*

10.- *Ibid.*, 3 E 1 549/1 Geoffroy.

11.- *Ibid.*, 3 E 1 482

12.- *Ibid.*, acte non conservé, cité dans le Fichier de Flamare.

13.- *Ibid.*, 3 E 1 442, Taillandier, acte non conservé, cité dans le Fichier de Flamare.



Fig. 1.- Localisation des lieux cités, l'étoile marque l'emplacement du site verrier d'Ourouer / Nolay.

tandu que la soudde & aultre preparatiz ont esté employez, ilz entandent ce retirer tous en aultre lieu, et en (leur) presance la clef de la chambre (où) sont les verres a esté (donnée) à Radegonde Lemoyne vefve de Robert de Bongardz« (14). Ainsi les pivettes, les chambourins et les verres, pourtant en verre commun coloré, étaient vendus 10 l. le cent, tandis que le cristal incolore et les pièces l'étaient à 9 l. le cent. Au total la production équivalait à un montant de 736 l. pour 7 mois de travail de 6 verriers (à comparer avec les plusieurs milliers de l. produits en 4 mois à la belle époque Sarode ! L'acte cité n'est pas une minute originale et ne porte donc aucune signature des contractants, ce qui eut permis de lever les doutes sur leur identité réelle, car l'orthographe des noms transcrite par le notaire

14.- *Ibid.*, 12 octobre 1620, 3 E 4 383 André Bouziat no<sup>re</sup> à Nolay.

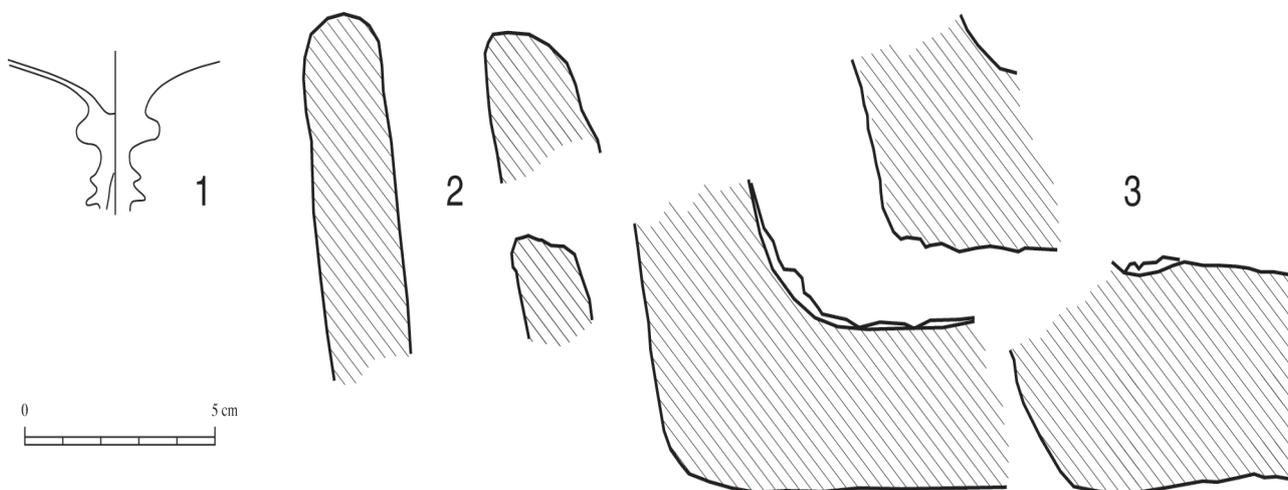


Fig. 2.- Fragments de verre à boire (1), de rebord (2) et de fond de creuset (3) (dessins A. Bouthier).

est plus qu'approximative et a laissé dubitative C. Maitte, bonne connaisseuse des altéristes consultée à ce propos : elle ne suggère que «Castellano» pour «Castelmel» !

La verrerie de Courtois a-t-elle poursuivi son activité ensuite ? Les archives sont muettes à son sujet !

On note seulement que le 4 mai 1621 Horace Ponte, nouveau maître de la verrerie de Nevers après son oncle Sarode, est donné comme accenseur du domaine de Courtois (15), et qu'un «*Memoire de ce qu'il faut faire aux couvertures des bastimenz de Courtois*», daté du 31 mai 1621, ne fait aucune mention d'une verrerie.

A Courtois le site est constitué par une énorme butte couvrant plus d'un hectare avec d'importants murs / restes de murailles correspondant sans doute à la maison forte ; s'y adjoignent des constructions (grange) récentes éboulées et des bases de murs sous bois cantonnés au sud-est par une tour de défense en grande partie écroulée, ronde à l'extérieur, comptant au moins 3 étages avec cheminée, archères et trous à fusil, près de laquelle s'ouvre la voûte effondrée d'une grande cave, mais aucun vestige apparent de verrerie.

Un passage sur place a permis de recueillir quelques informations dont la plus importante est qu'un four de verrier a subsisté sur la commune voisine d'Ourouer (16) (en limite de Nolay (17)) jusque vers 1970 avant d'être détruit.

Plusieurs prospections de surface effectuées dans le champ autour du lieu où se trouvait le four de verrier détruit ont fourni 781 éléments épars, et malheureusement très morcelés, de fabricats et déchets de fabrication, ainsi que de contenants (non comptabilisés).

Ce site est distant de 4,7 km de Courtois et ne peut donc être confondu avec lui, mais semble en être contemporain, même si les archives ne nous apportent aucune donnée sur l'identité de son propriétaire, celle de ses utilisateurs et sa période d'activité. On peut cependant remarquer que le lieu dit où se trouvait le four détruit à Ourouer est nommé au cadastre napoléonien «les Coppes», comme celui boisé contigu vers le

15.- *Ibid.*

16.- Parcelle A n° 24 lieu dit les Coppes à l'ouest.

17.- Parcelle AY n° 4 lieu dit la Grande Verrerie.

| P    | Cl   | Na2O | MgO  | Al2O3 | SiO2  | K2O  | CaO   | TiO2 | MnO  | FeO  | SO3  |
|------|------|------|------|-------|-------|------|-------|------|------|------|------|
| 0,49 | 0,11 | 1,96 | 1,83 | 7,69  | 59,12 | 6,12 | 20,98 | 0,16 | 0,4  | 0,94 | 0,17 |
| 0,59 | 0,09 | 1,6  | 2,42 | 7,3   | 58,78 | 7,29 | 20,01 | 0,19 | 0,72 | 1,02 | 0    |
| 0,56 | 0    | 1,76 | 2,13 | 7,28  | 59,11 | 6,36 | 21,12 | 0,18 | 0,43 | 0,85 | 0,22 |
| 0,48 | 0,08 | 1,86 | 1,82 | 7,49  | 59,1  | 6,28 | 21,12 | 0,29 | 0,4  | 0,87 | 0,21 |
| 0,62 |      | 1,42 | 2,15 | 6,95  | 56,92 | 6,44 | 23,76 | 0,17 | 0,41 | 1,01 | 0,16 |

Fig. 3.- Analyses des échantillons de verre (Bruce Velde).

nord aux ruines de Courtois.

Il y a donc été recueilli sur ce site d'ancienne verrerie :

178 fragments de chutes et coulées de verre à aspect cordé, soit assez volumineux, soit en gouttes, en verre entre le vert clair et un vert très foncé presque noir,

384 sont sans doute des fragments de bouteilles : panses (diamètre 82 mm env.) et cols cylindriques (diamètre 28 mm env. ; cinq d'entre eux semblant avoir été cassés au ras de la bague, diamètre 30 mm env.) ;

167 fragments de verre plat (à vitre ?) : 84 fins (entre 1 et 1,5 mm d'épaisseur, 6 d'entre eux présentent un bord ourlé), 25 d'épaisseur moyenne (2 mm) et 37 plus épais (3 à 4 mm) ;

7 fragments semblant provenir de formes plus complexes (go-beleterie ?)

44 fragments de verre vert foncé présentant une teinte bleue souvent dégradée du bleu intense au bleu clair en lumière incidente ;

un unique fragment de verre à boire : une coupe à pied creux en verre transparent («cristal» des verriers ?) avec la jambe ornée d'un bouton plat en partie creux (type 15 de Barrera) et de 2 autres anneaux pleins en dessous produit de 3 paraisons, datable de la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle (fig. 2) ; quelques fragments de poterie de grès brut sans émail, datables de la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle ;

de nombreux fragments de creusets (pots) de fusion ayant servi à la fusion de la fritte : fragments de panse incurvés, de rebords à lèvre à profil arrondi, de fonds plus épais portant souvent des restes d'un dépôt de verre coloré ; en se reportant à l'article

«Verrerie en bois ou verrerie à pivette» de l'Encyclopédie de d'Alembert et Diderot on trouve sur la planche VII des illustrations suggestives de la méthode utilisée pour la confection

de ces creusets : les creusets désaffectés étaient brisés en morceaux et pilés pour en obtenir une poudre que l'on recyclait en la mélangeant à de l'argile fraîche pour réaliser une pâte (sorte

de chamotte) que l'on façonnait pour en confectionner de nouveaux creusets ; mais les fonds qui portaient souvent une

couche de verre solidifié en étaient débarrassés pour la refonte en vue d'une nouvelle utilisation ; les fragments de panse de

creusets montrent des diamètres calculés très variables entre 36 (37,5, 45,2, 60) et 76 cm (fig. 2), donc voisins (pour les plus

grands) des valeurs données par l'Encyclopédie (28 à 30 pouces soit 75,6 à 81 cm pour les fonds ; 81 à 86,4 cm en haut

et 81 cm de haut, valeur impossible à déterminer ici), avec des épaisseurs comprises entre 2,2 et 3 cm pour les panses et 3 à

4,2 cm pour les fonds (ici diamètre env. 45 cm) ; tous portent une couche de revêtement de verre de teinte variable pouvant atteindre 3 mm d'épaisseur sur les fragments de fonds.

Des analyses (fig. 3) ont été effectuées par Bruce Velde sur différents échantillons de verre vert et l'ont amené à la conclusion que «les compositions sont toutes semblables avec une forte concentration en alumine et chaux, donc propre à faire des bouteilles», ce qui cadrerait parfaitement avec la forte proportion de fragments recueillis rattachables à cette catégorie.

L'examen des registres paroissiaux de la commune d'Ourouer, sur le territoire de laquelle se trouvait le four à verre détruit, exceptionnellement conservés depuis 1622, nous a fourni des renseignements intéressants, bien qu'incomplets et n'autorisant donc pas de conclusions définitives. En janvier 1637 on voit apparaître quatre ménages, ceux de Jacques Genicque et Jehanne Demarcquet (inhumée le 24 décembre 1640 à 35 ans), de Michel Toussaintz et Jehanne Demarquet, de Pierre Demarquet et Jehanne Lucet et de Jean Genicpe et Jeanne Harlot «demeurants à presant au village de Nyon», hameau d'Ourouer, situé à l'ouest du four à verre dont il était distant d'1,125 km. («Catholicque»), ils étaient venus du «village d'Armicour paroisse de Remigny (au) pays de Thy(é)rache ... à cause de guerre estant en leurs pays», note le curé Prala, qui, malheureusement, ne dit rien de leur profession et ils sont mentionnés pour la dernière fois le 24 décembre 1640. Après quoi ils ont, semble-t-il, quitté Ourouer, mais peut-être pas la région puisqu'on trouve mentionné dans les registres paroissiaux de Baignaux le 9 février 1670 le mariage de René Genicque, forgeron demeurant à Lespau, valet du marteleur Germain Rigoley son maître, âgé de trente ans (trente a été biffé et remplacé par vingt, nombre peu vraisemblable, puisque sa mère était décédée 29 ans plus tôt !), fils de «deffuncts» Jacques Genicque et Jeanne des Marquettes, avec Guillemette Billard (18).

Une suggestion de débouché pour ces bouteilles : le 26 août 1632 Louis XIII a émis un édit de «Reiglement pour le transport des eaus de Pougues» précisant : «pour le regart de celles que les voituriers, messagers et batteliers emportent en diverses parties du Royaume à ce qu'il ne s'y face de faute ny de tromperie que ledict sieur Flamand sera present quand le fontenier les puisera, luy faisant emplir des bouteilles au gros

18.- Registres paroissiaux de Baignaux, paroisse disparue rattachée à Donzy.



Fig. 4.- Vue aérienne du site d'Ourouer / Nolay prise de l'ouest (cliché A. Bouthier).

bouillon de la source et apposant le bouchon juste au goulot avant qu'elles soient tirées hors de l'eau et que les ayant enduites par dessus le bouchon, fait de liege, de poix noire seule ou meslée avec de la cire et le cuir lié par dessus il y applique son cachet sur cire d'Espagne et soient transportées bien cachetées ce que les tromperies des messagers puisse estre detournées» (19). Dans un premier temps on va utiliser pour conditionner l'eau minérale de Pougues des «bouteilles de terre couverte d'ouzier» (20) qui vont faire place le 23 juin 1635 à des «bouteille de verre plaines de l'eau minérale de Pougues» (21). Bien sûr aucune de ces bouteilles ne nous est connue et l'impossibilité de comparer leur composition chimique avec celle des fragments recueillis in situ à Ourouer / Nolay interdit de se prononcer en toute certitude sur cette hypothèse, d'autant que les quatre familles venues de Thiérache à Ourouer en 1637 étaient originaires d'une région réputée pour ses verreries à bouteilles.

19.- AN, M.C. Et. CXIII 128 Bechet n<sup>o</sup>, règlement apporté le 25 janvier 1686 par Antoine Daquin premier médecin de Louis XIV et, à ce titre, surintendant général des eaux et fontaines minérales et médicinales de France, successeur de Charles Bouvard premier médecin de Louis XIII. Etienne Flament était un médecin de Nevers nommé «Intendant particulier des eaux, fontaines et maisons de Pougues» par Bouvard.

20.- Arch. dép. Nièvre, 3 E 1 1827, Loppier n<sup>o</sup> à Pougues, 12 avril et 4 août 1634

21.- *Ibid.* 3 E 1 1828.

On peut noter également que la carte de Cassini ne mentionne aucunement le four à verre dont le site était occupé par un important massif boisé et que l'actuel hameau de la Verrière, situé à 550 m au nord de l'emplacement du four à verre, ne figure pas dans le Dictionnaire topographique de de Soultrait et n'existait donc pas encore en 1865. Les photos aériennes faites le 26 septembre 2010 montrent de nombreuses taches foncées de ronds de charbonniers matérialisant d'anciennes «places» de meules de charbonniers (qui étaient tenus selon leurs baux de réoccuper leurs «vieilles places», Bouthier 2006) dans la zone actuellement en culture occupant la zone boisée essartée dans les années 1970 (la zone qui en est exempte juste en arrière et à gauche du chêne isolé doit correspondre à l'emplacement du four de verrier détruit, cf. fig. 4).

**Barrelet (James)** – La verrerie en France de l'époque gallo-romaine à nos jours. (Arts, styles et Techniques.), Paris, Lib. Larousse, 1953, 207 p.

**Bellanger (Jacqueline)** – Histoire du verre. L'aube des temps modernes 1453 – 1672. Paris, Massin, 2006, 181 p. : p.127-128.

**Bouthier (Alain)** - L'implantation des verriers d'Altare à Lyon, Nevers et Paris à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Bulletin de l'Association française pour l'Archéologie du Verre, 2003-4 : 32-33.

**Bouthier (Alain)** - L'apport des Italiens à l'artisanat d'art en Nivernais. Paris, Ed. CTHS, Circulation des matières premières en Méditerranée, transferts de savoirs et de techniques (édition électronique), dir. Jean-René Gaborit, 128<sup>e</sup> Congrès national des Sociétés historiques et scientifiques, Bastia, 2003. 2009 : 45-57.

**Bouthier (Alain)** – Les pratiques dans l'exploitation forestière du début du XVI<sup>e</sup> à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle dans le Nord-Ouest de la Nièvre. Mémoires Société académique du Nivernais, 2006, LXXIX : 177-192.

**de Hennezel d'Ormois (Jehan-Marie-François comte)** - Gentilshommes verriers de la Haute-Picardie. Charles-Fontaine. Nogent-le-Rotrou : impr. Daupéley-Gouverneur, 1933, XII-446 p.

**de Soultrait (Georges Richard comte)** - Dictionnaire topographique du département de la Nièvre comprenant les noms de lieux anciens et modernes. Paris, Imprimerie impériale, 1865, 246 p.